

Vers un syndicat de rivière unique sur la Dives médiane



SOMMAIRE

- I. Contexte et structuration de la MO en 2008
- II. Evolution de cette structuration
- III. Procédure mise en œuvre
- IV. Présentation de la future structure
- V. Freins et leviers à la création de cette structure

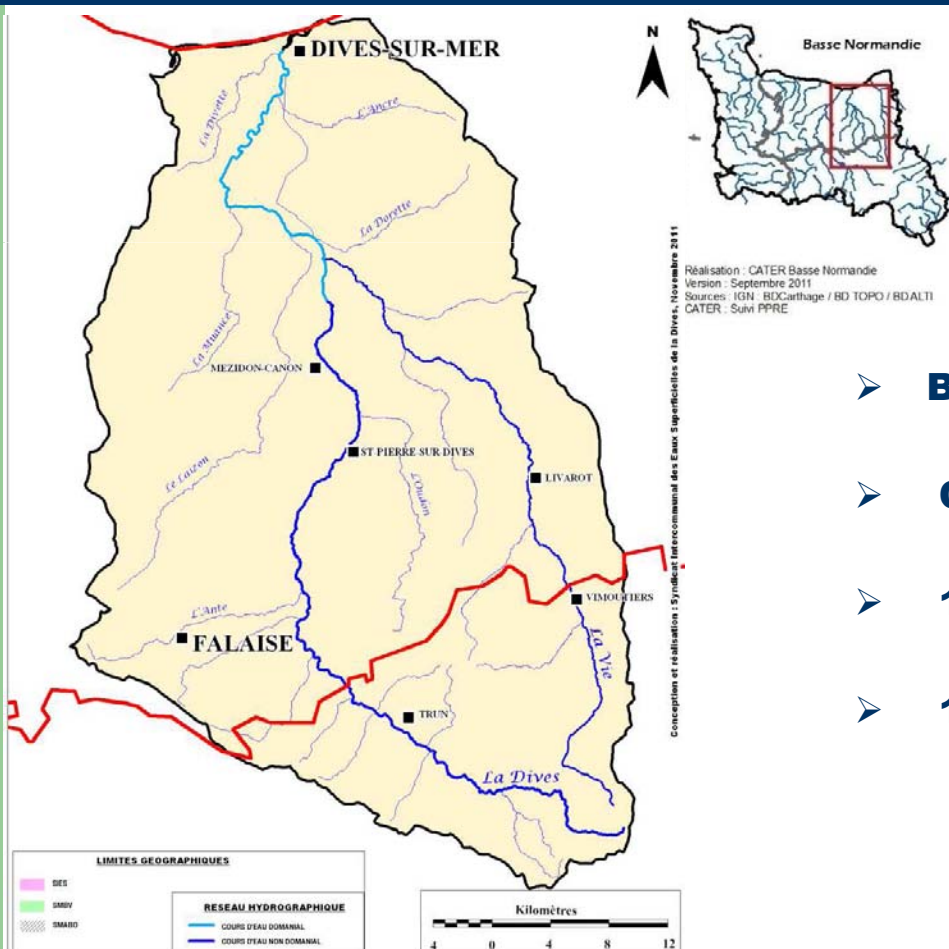


1

Contexte et structuration de la maitrise d'ouvrage en 2008

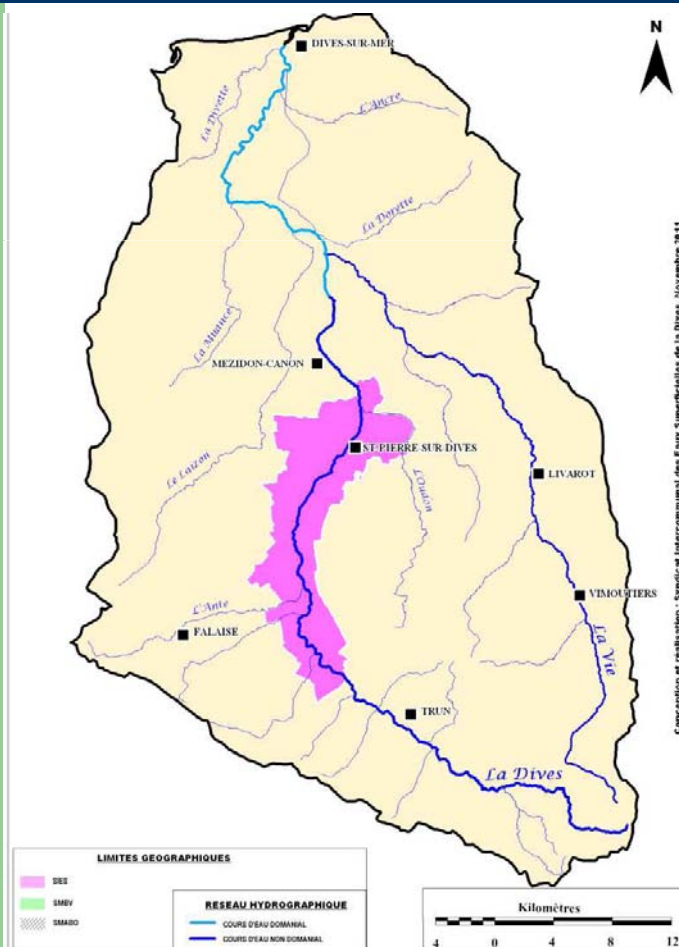


Rappel du contexte géographique



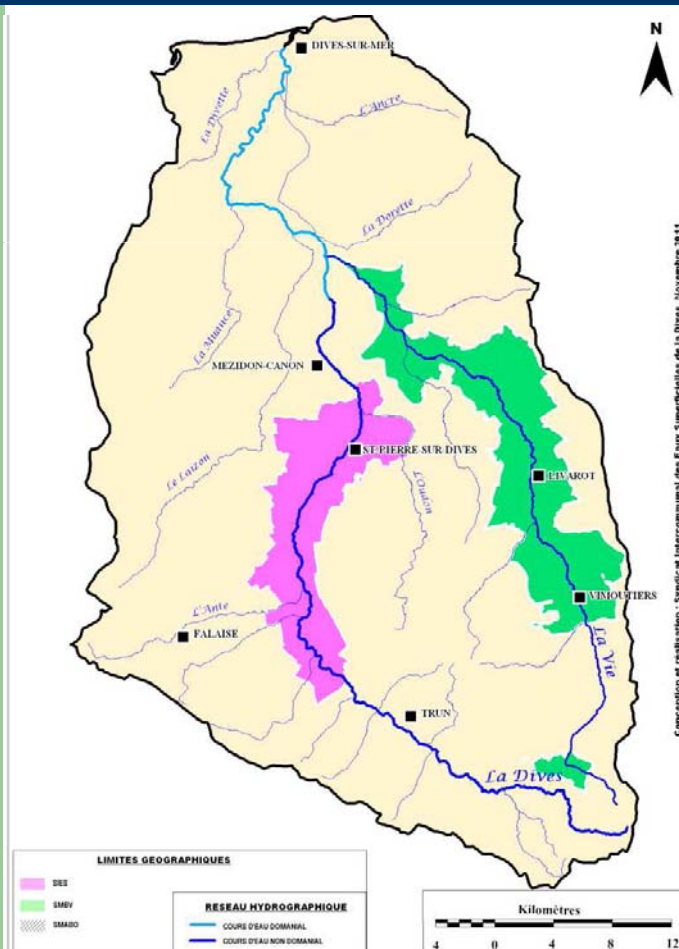
- **Bassin de 1810 km²**
- **Calvados et Orne**
- **1 550 km de cours d'eau hors marais**
- **115 000 habitants (63 hab./km²)**

Gestionnaires des cours d'eau en 2008 sur la Dives médiane



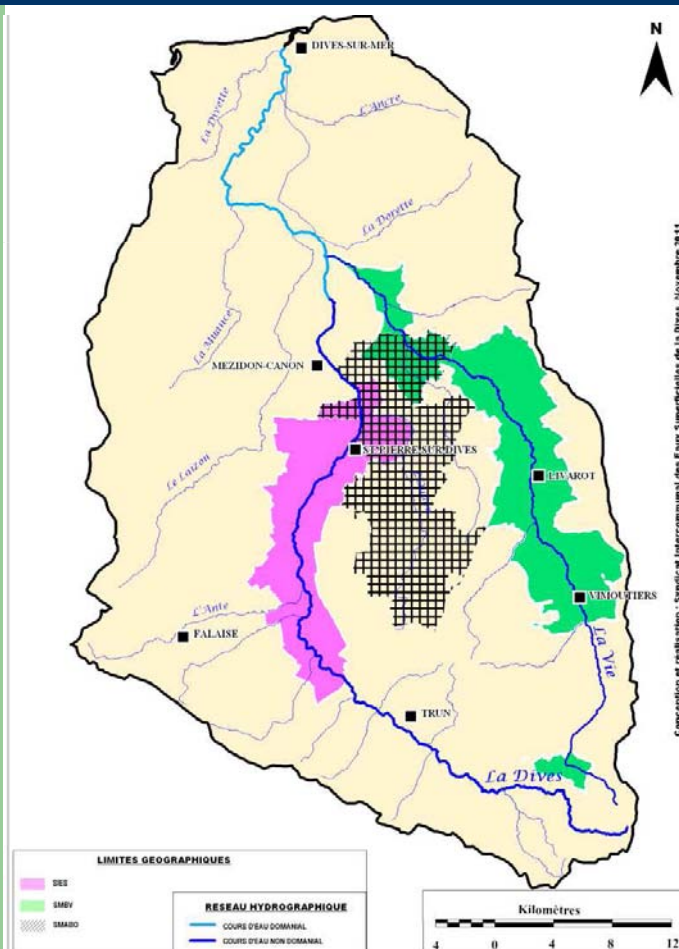
TYPE D'EPCI	DENOMINATION (nb communes)	LINEAIRE DE C.E.
SYNDICAT INTERCOMMUNAL	✓ SIES (12)	✓ 54 km

Gestionnaires des cours d'eau en 2008 sur la Dives médiane



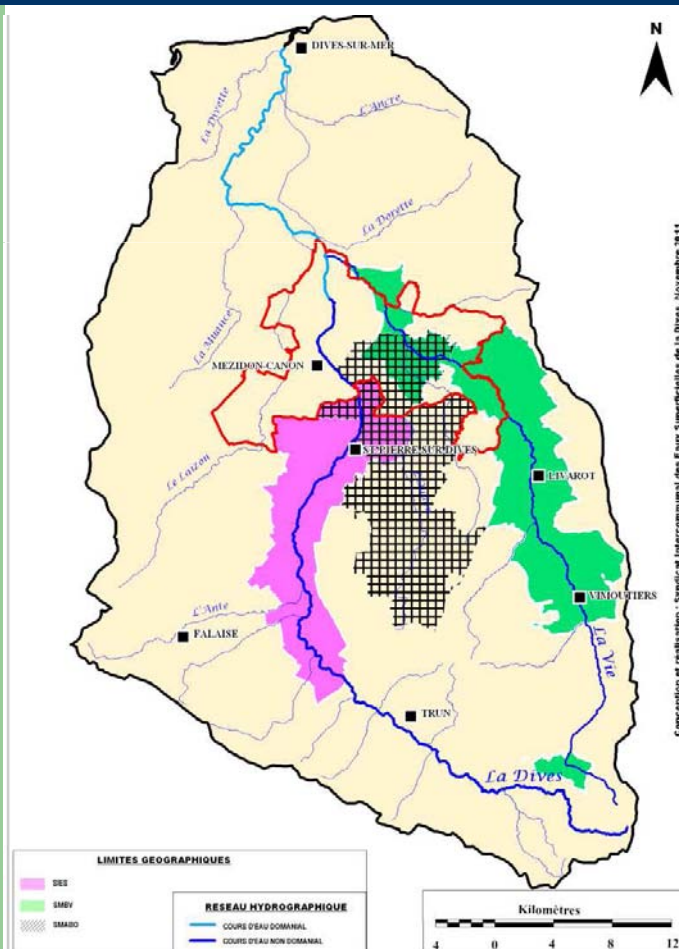
TYPE D'EPCI	DENOMINATION (nb communes)	LINEAIRE DE C.E.
SYNDICAT INTERCOMMUNAL	✓ SIES (12)	✓ 54 km
SYNDICAT MIXTE	✓ SMBV (23)	✓ 49 km

Gestionnaires des cours d'eau en 2008 sur la Dives médiane



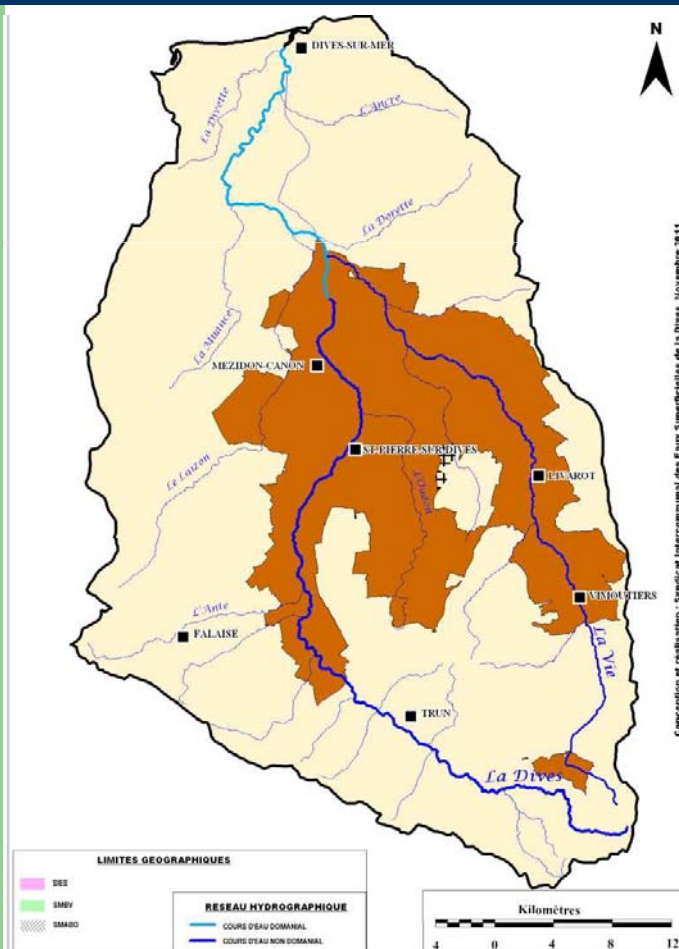
TYPE D'EPCI	DENOMINATION (nb communes)	LINEAIRE DE C.E.
SYNDICAT INTERCOMMUNAL	✓ SIES (12)	✓ 54 km
SYNDICAT MIXTE	✓ SMBV (23) ✓ SMABO (9)	✓ 49 km ✓ 28 km

Gestionnaires des cours d'eau en 2008 sur la Dives médiane



TYPE D'EPCI	DENOMINATION (nb communes)	LINEAIRE DE C.E.
SYNDICAT INTERCOMMUNAL	✓ SIES (12)	✓ 54 km
SYNDICAT MIXTE	✓ SMBV (23) ✓ SMABO (9)	✓ 49 km ✓ 28 km
COMMUNAUTE DE COMMUNES	✓ CCVA (20)	✓ 45 km

Une première étape de mutualisation : un poste de technicien unique



TYPE D'EPCI	DENOMINATION (nb communes)	LINEAIRE DE C.E.
SYNDICAT INTERCOMMUNAL	✓ SIES (12)	✓ 54 km
SYNDICAT MIXTE	✓ SMBV (23) ✓ SMABO (9)	✓ 49 km ✓ 28 km
COMMUNAUTE DE COMMUNES	✓ CCVA (20)	✓ 45 km
TOTAL	64 communes	176 km

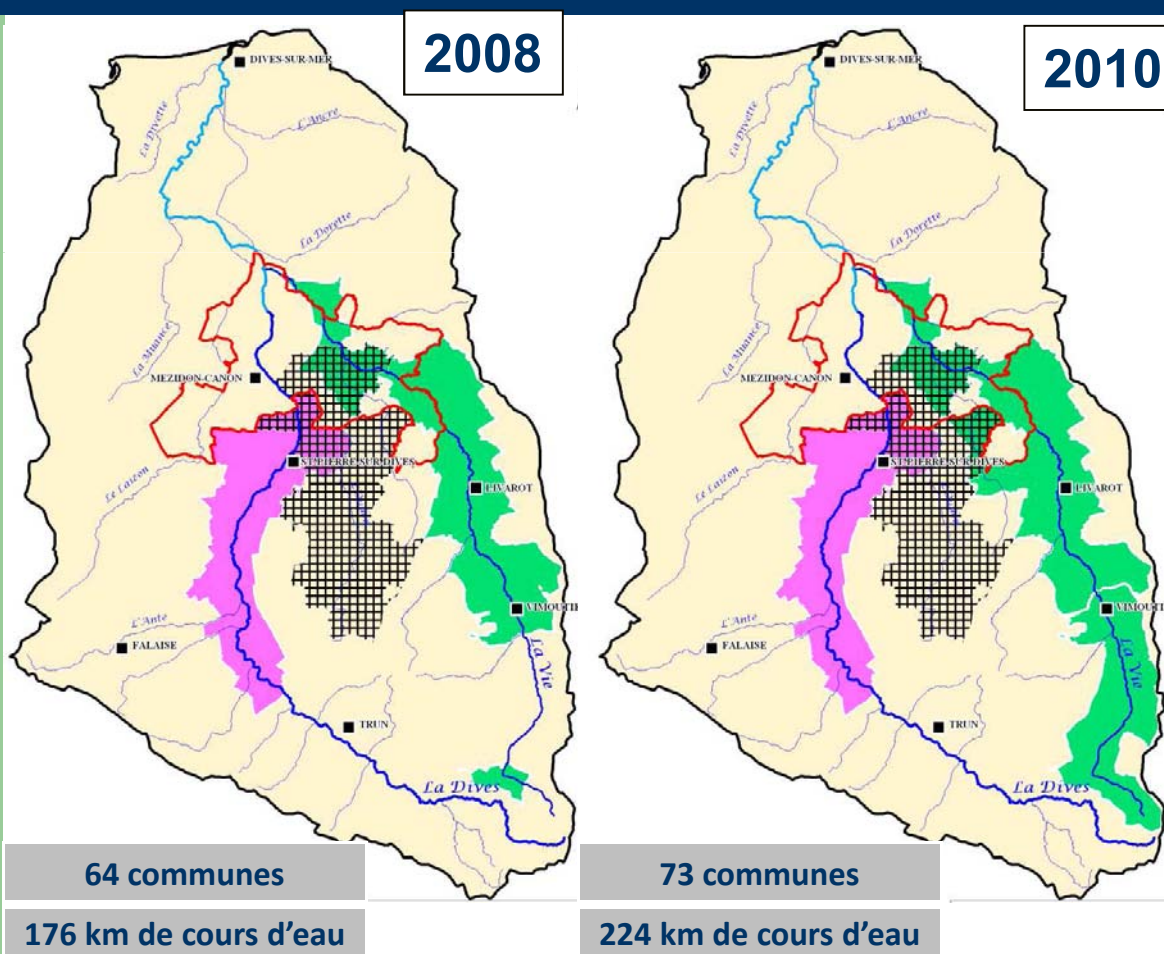
2

Evolution de la maitrise d'ouvrage depuis 2008

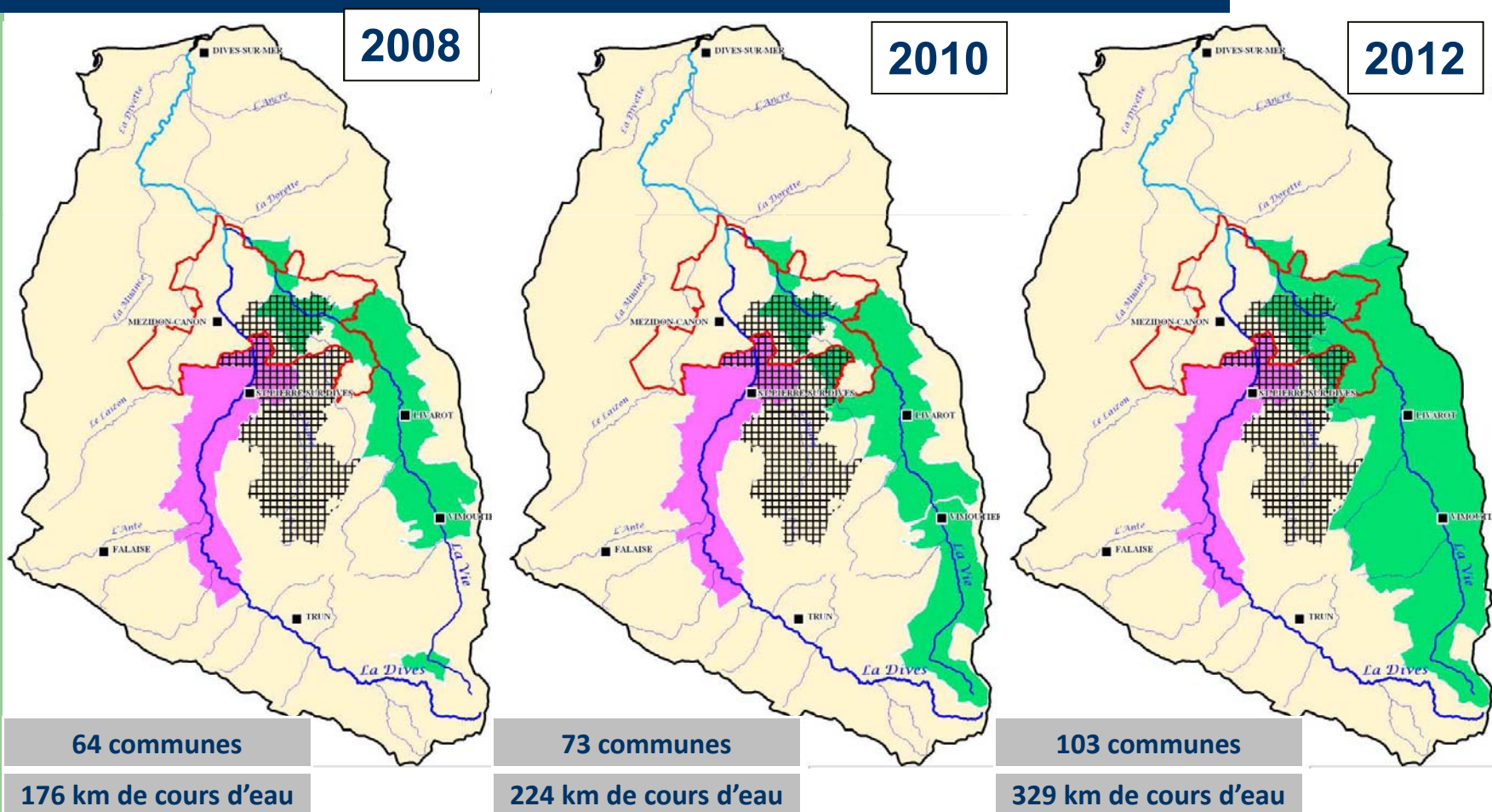




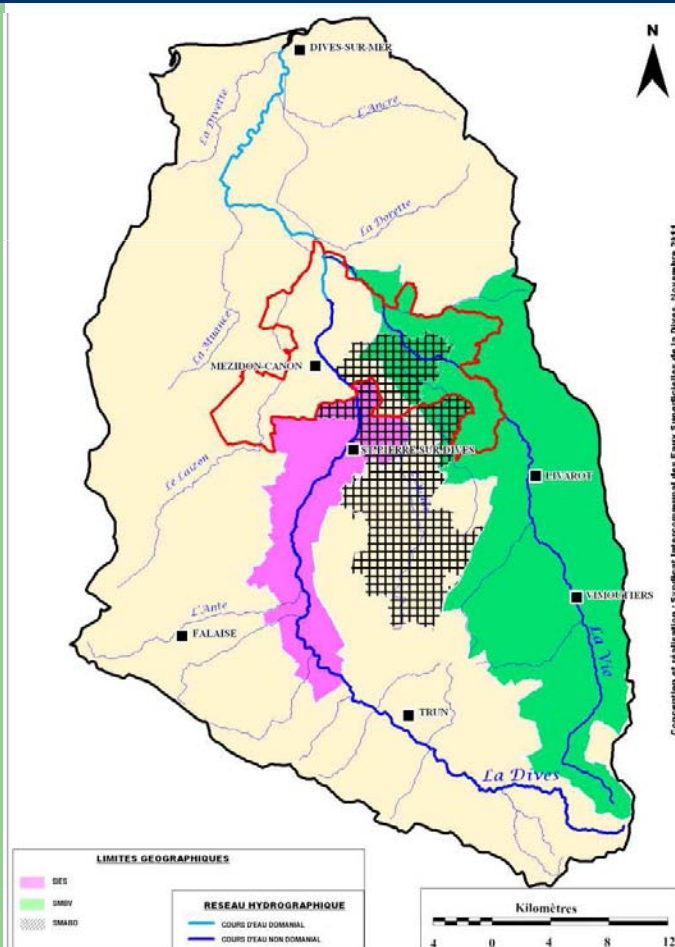
Evolution de la structuration de la maîtrise d'ouvrage sur la Dives médiane



Evolution de la structuration de la maîtrise d'ouvrage sur la Dives médiane



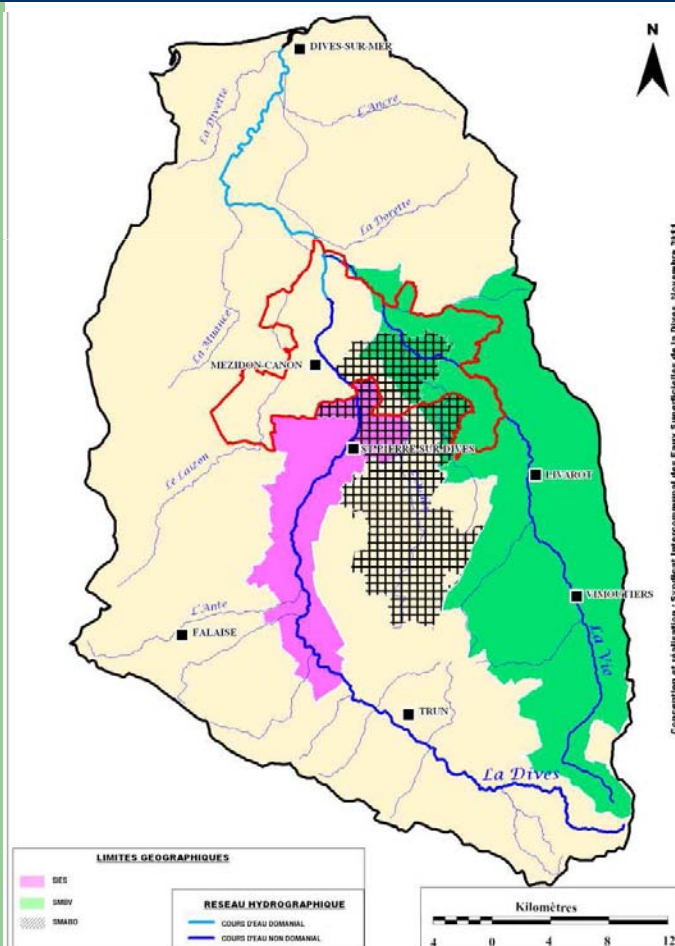
Evolution de la structuration de la maitrise d'ouvrage sur la Dives médiane



Nombre de communes			
EPCI	2008	2010	2012
SIES	✓ 12	✓ 12	✓ 12
SMBV	✓ 23	✓ 32	✓ 62
SMABO	✓ 9	✓ 9	✓ 9
CCVA	✓ 20	✓ 20	✓ 20
TOTAL	✓ 64	✓ 73	✓ 103

Linéaire de cours d'eau			
EPCI	2008	2010	2012
SIES	✓ 54 km	✓ 54 km	✓ 54 km
SMBV	✓ 49 km	✓ 75 km	✓ 194 km
SMABO	✓ 28 km	✓ 50 km	✓ 50 km
CCVA	✓ 45 km	✓ 45 km	✓ 31 km
TOTAL	✓ 176 km	✓ 224 km	✓ 329

Observations sur le fonctionnement en 2012



- **Manque de lisibilité pour les élus, les propriétaires, les services de l'Etat et les partenaires financiers (qui fait quoi et où ?),**

SMBV = 62 communes
+ SIES = 12 communes
+ SMABO = 9 communes
+ CCVA = 20 communes

TOTAL = 103 communes

➔ 87 communes différentes dont
16 adhèrent à au moins deux
collectivités (20 %)

© 2014 Pearson Education, Inc. or its affiliate(s). All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system, or transmitted, in any form or by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording, or by any information storage or retrieval system, without prior written permission from Pearson Education, Inc.



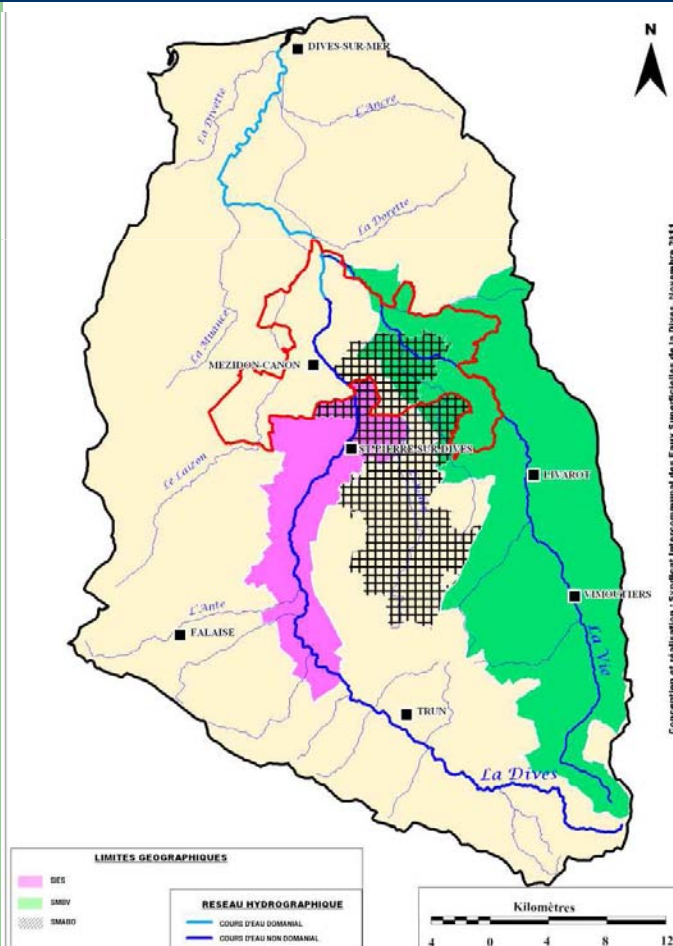
- **Manque de lisibilité pour les élus, les propriétaires, les services de l'Etat et les partenaires financiers (qui fait quoi et où ?),**
- **Action publique et politique de gestion non cohérente et différente d'un syndicat à l'autre, voir d'une commune à l'autre (voir même d'une rive à l'autre) et pourtant sur le même bassin : mode de cotisation, participation financière des riverains...,**

© 2014 Pearson Education, Inc. or its affiliate(s). All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system, or transmitted, in any form or by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording, or by any information storage or retrieval system, without prior written permission from Pearson Education, Inc.



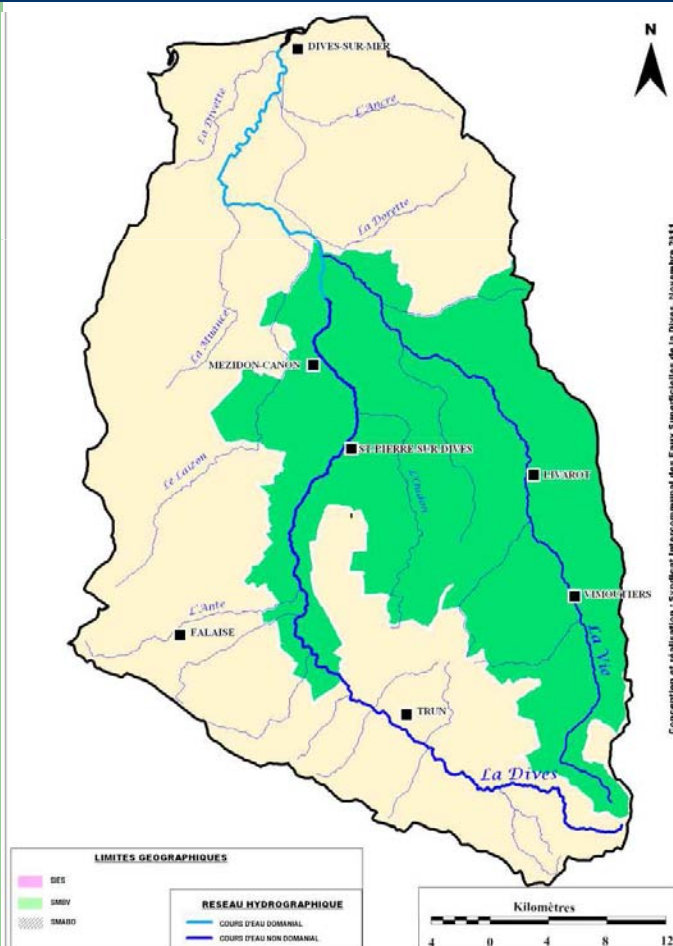
- **Manque de lisibilité pour les élus, les propriétaires, les services de l'Etat et les partenaires financiers (qui fait quoi et où ?),**
- **Action publique et politique de gestion non cohérente et différente d'un syndicat à l'autre, voir d'une commune à l'autre (voir même d'une rive à l'autre) et pourtant sur le même bassin : mode de cotisation, participation financière des riverains...,**
- **Coûts multipliés pour les collectivités (tant pour les communes que pour les syndicats),**

Observations sur le fonctionnement en 2012



- **Manque de lisibilité pour les élus, les propriétaires, les services de l'Etat et les partenaires financiers (qui fait quoi et où ?),**
- **Action publique et politique de gestion non cohérente et différente d'un syndicat à l'autre, voir d'une commune à l'autre (voir même d'une rive à l'autre) et pourtant sur le même bassin : mode de cotisation, participation financière des riverains...,**
- **Coûts multipliés pour les collectivités (tant pour les communes que pour les syndicats),**
- **Manque d'efficacité dans la mise en œuvre des programmes de travaux (problème de secrétariat, difficulté pour d'éventuelles embauches).**

Choix des élus locaux



**Décision des élus
locaux avec le soutien
des services de l'Etat
de mettre en place un
syndicat unique sur la
Dives médiane pour le
01/01/2013**

3

Présentation de la procédure mise en œuvre



© 2015 Pearson Education, Inc. or its affiliate(s). All rights reserved.



- **Dissolution des syndicats existants au 31 décembre de l'année n**
- **Procédure moins lourde qu'une procédure de fusion mais plus « risquée »**
- **Création d'une nouvelle structure au 1^{er} janvier de l'année n+1**
- **Préférable du point de vue comptable (notamment transferts actifs et passifs)**

Procédure de dissolution puis création

➤ **les syndicats n'ont pas délibéré sur leur dissolution ni sur la création du nouveau syndicat ; cela reste à l'initiative des collectivités membres. Ils ont uniquement délibéré sur le transfert du passif et de l'actif.**

➤ **Chaque collectivité membre a délibéré sur :**

Nature de la délibération	REMARQUES
la dissolution de leur(s) syndicat(s),	Il n'y a pas de délai légal . Il faut un accord unanime des collectivités membres pour la dissolution.
la création et l'adhésion au nouveau syndicat	A moins de dispositions contraires, l'adhésion d'une Communauté de communes à un E.P.C.I. est subordonnée à l'accord des Conseils municipaux des communes membres de celle-ci (délai de 3 mois avec majorité qualifiée requise)
le transfert du passif et de l'actif	/

Historique de la démarche

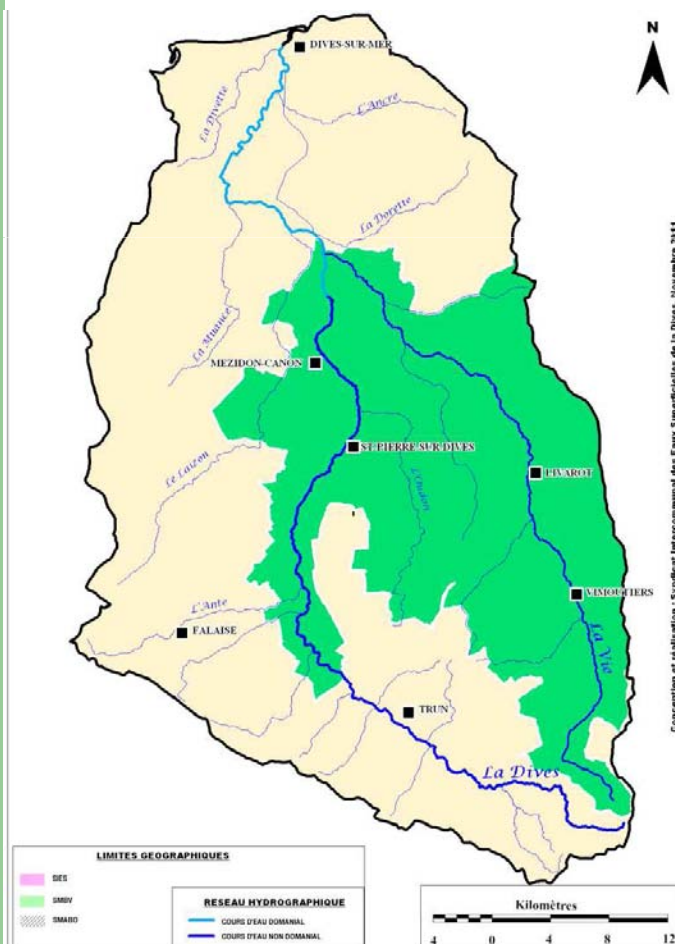
-
- A vertical timeline diagram with a central yellow arrow pointing downwards. To the left of the arrow are the steps of the process, and to the right are the corresponding dates. The steps are marked with blue arrows pointing to the right, and the dates are marked with blue arrows pointing to the left.
- Volonté des élus de se regrouper → Novembre 2011
 - Réunion avec les services de l'Etat
(**procédure de dissolution**) → Février 2012
 - Présentation du projet aux syndicats → Mars 2012
 - Elaboration des statuts
(**création du 01/01/2013**) → Avril 2012
 - Réunions d'informations aux élus → Mai 2012
 - Délibérations des collectivités
membres (pas de délais légal) → Juin à Octobre 2012
 - Délibération des syndicats sur le
transfert de l'actif et passif → Novembre 2012
 - Dissolution des syndicats existants → 31 décembre 2012
 - Création du nouveau syndicat → 1^{er} janvier 2013

4

Présentation du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives

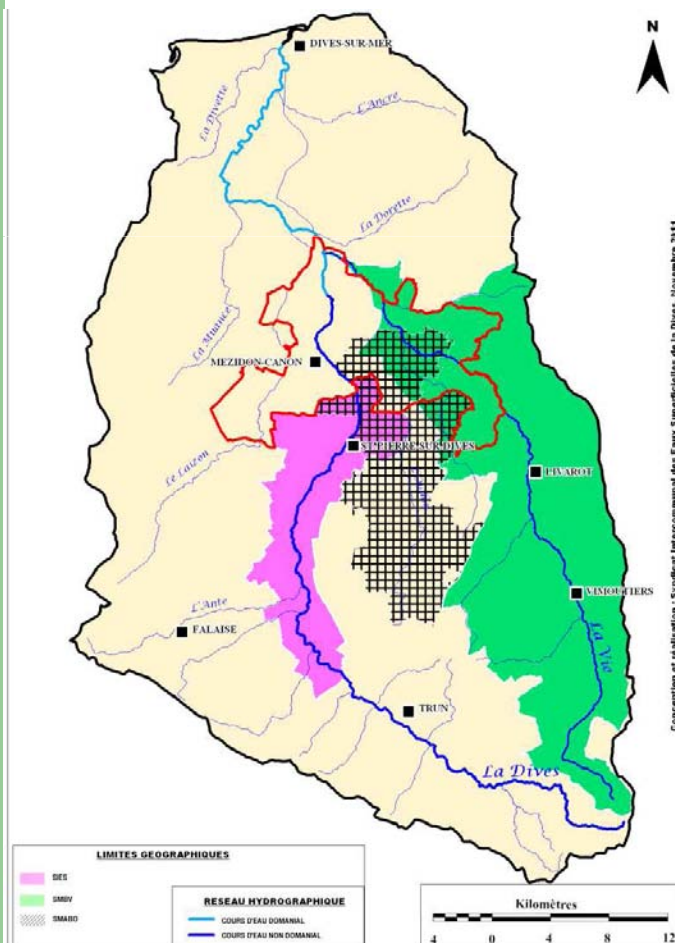


En quelques chiffres...



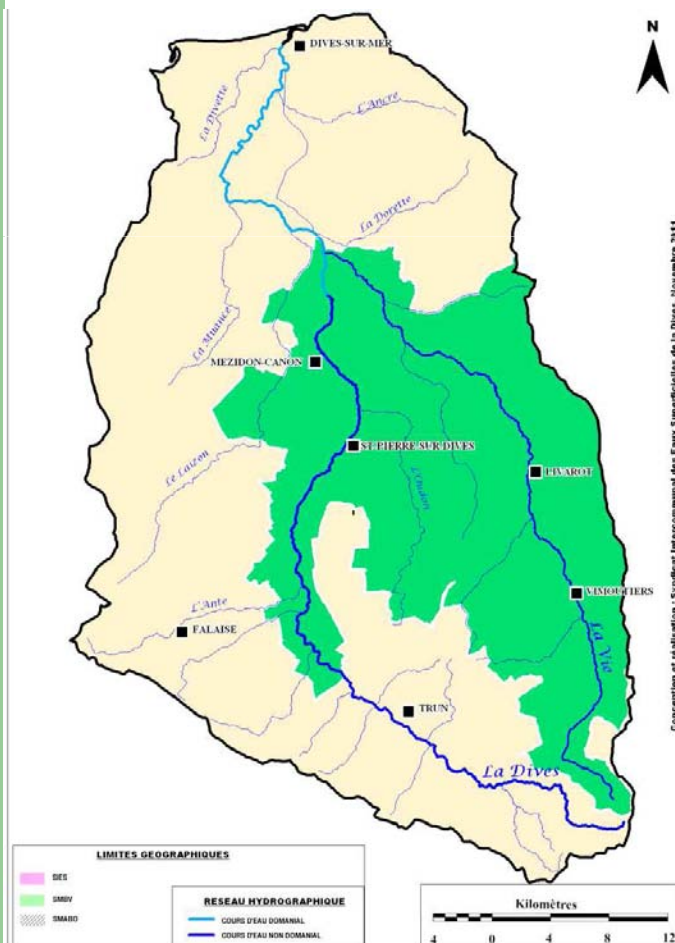
- Territoire représentant une surface de 682 km² sur 2 départements (61 et 14)
- 6 communautés de communes et 9 communes isolées (89 communes)
- 340 km de cours d'eau principaux
- 35 000 habitants avec seulement 3 communes > 3 500 hab. (51 hab./km²)

Compétences



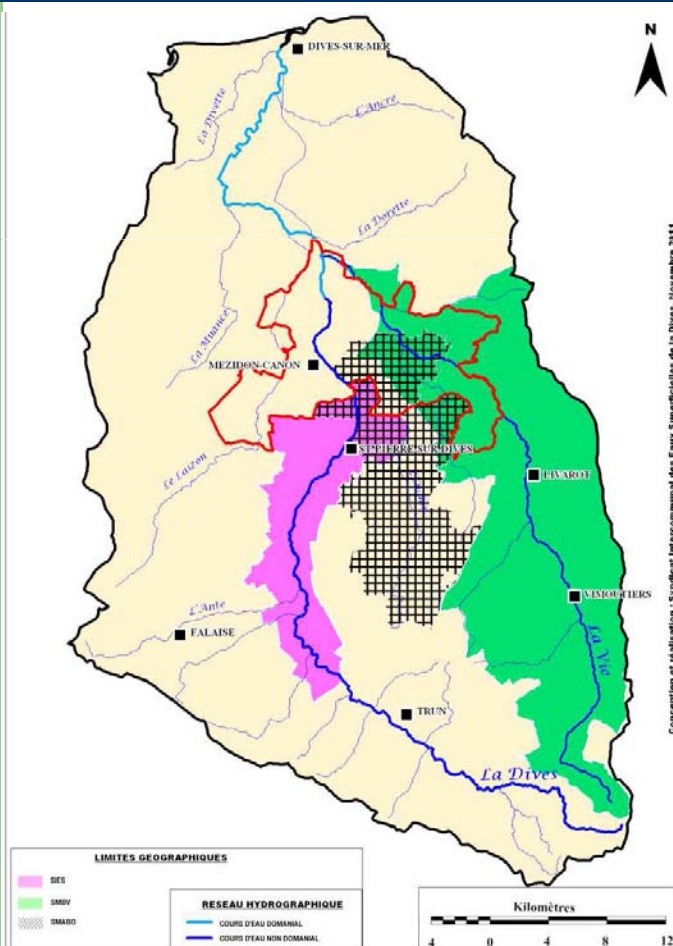
SIES	SMABO	SMBV
✓ Libre écoulement des eaux, ✓ lutte contre les inondations	✓ Libre écoulement des eaux	✓ libre écoulement des eaux, ✓ Bon état écologique, ✓ développement harmonieux des usages

Compétences



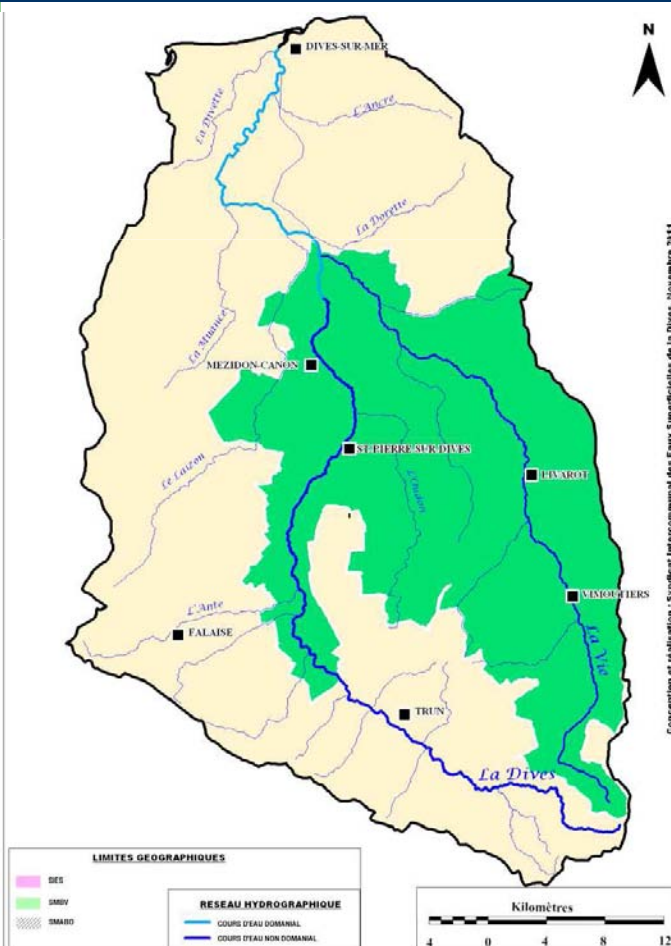
SIES	SMABO	SMBV
✓ Libre écoulement des eaux, ✓ lutte contre les inondations	✓ Libre écoulement des eaux	✓ libre écoulement des eaux, ✓ Bon état écologique, ✓ développement harmonieux des usages
SMBD		
✓ Protection et reconquête de la qualité écologique des eaux superficielles, ✓ Aménagement, entretien et restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines y compris la lutte contre les espèces invasives et la restauration de la continuité écologique, ✓ Aménagements et ouvrages contre les inondations, ✓ Valorisation du patrimoine et activités liées aux cours d'eau y compris communication, ✓ L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de l'eau et des milieux aquatiques		

Représentativité des collectivités membres



SIES	SMABO	SMBV
✓ 1 délégué par tranche de 6 % de participation financière	✓ 1 délégué titulaire par commune ✓ 1 délégué suppléant par commune	✓ 1 délégué titulaire par commune ayant plus de 10 % de son territoire sur le BV Vie ✓ 1 délégué suppléant par commune
21 DELEGUES	13 DELEGUES	57 DELEGUES

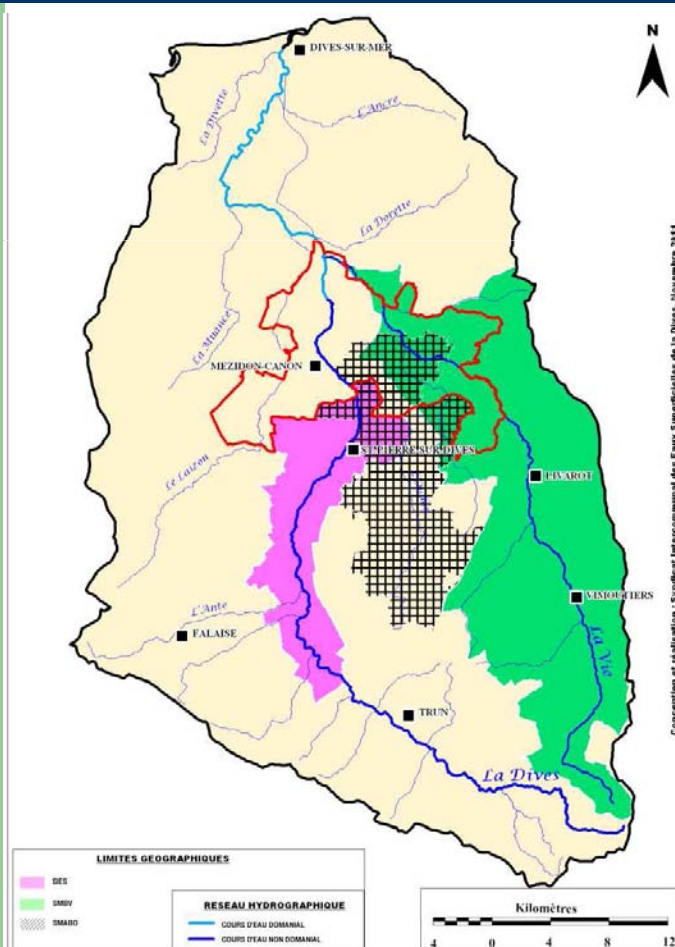
Représentativité des collectivités membres



SIES	SMABO	SMBV
✓ 1 délégué par tranche de 6 % de participation financière	✓ 1 délégué titulaire par commune ✓ 1 délégué suppléant par commune	✓ 1 délégué titulaire par commune ayant plus de 10 % de son territoire sur le BV Vie ✓ 1 délégué suppléant par commune
21 DELEGUES	13 DELEGUES	57 DELEGUES

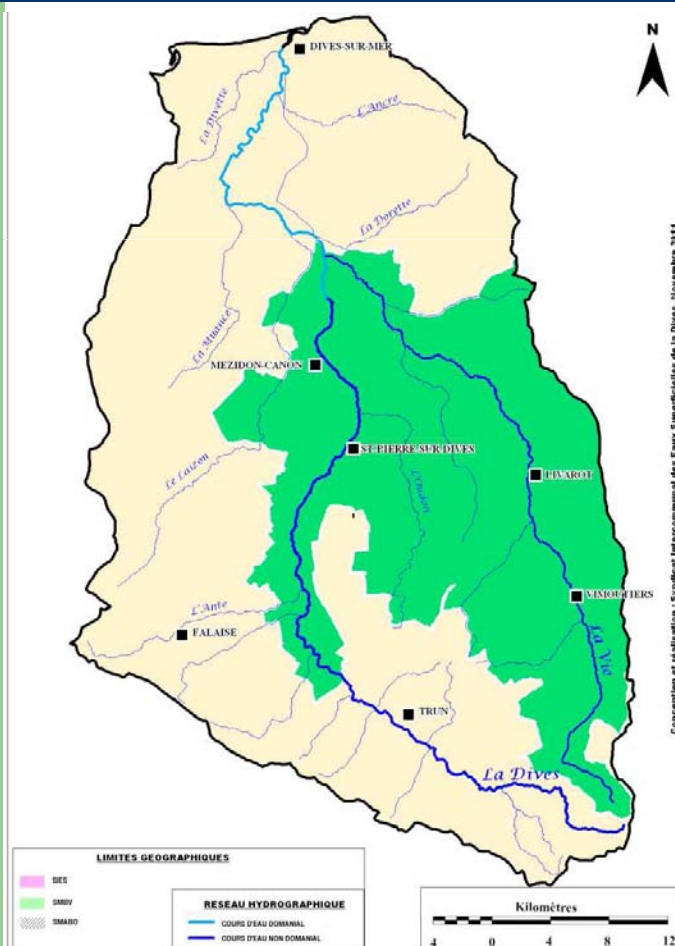
SMBD
✓ 1 délégué par tranche de 1000 habitants avec un nombre minimal de 1 délégué par collectivité membre.
44 DELEGUES

Mode de cotisation des collectivités membres



SIES	SMABO	SMBV
✓ 60 % longueur de berge, ✓ 40 % valeur potentiel fiscal	✓ 50 % longueur de berge, ✓ 50 % population totale communale	✓ Population totale communale sur le bassin de la Vie (1.75 €/hab.)
12 164,57 €	15 000,00 €	28 099,97€

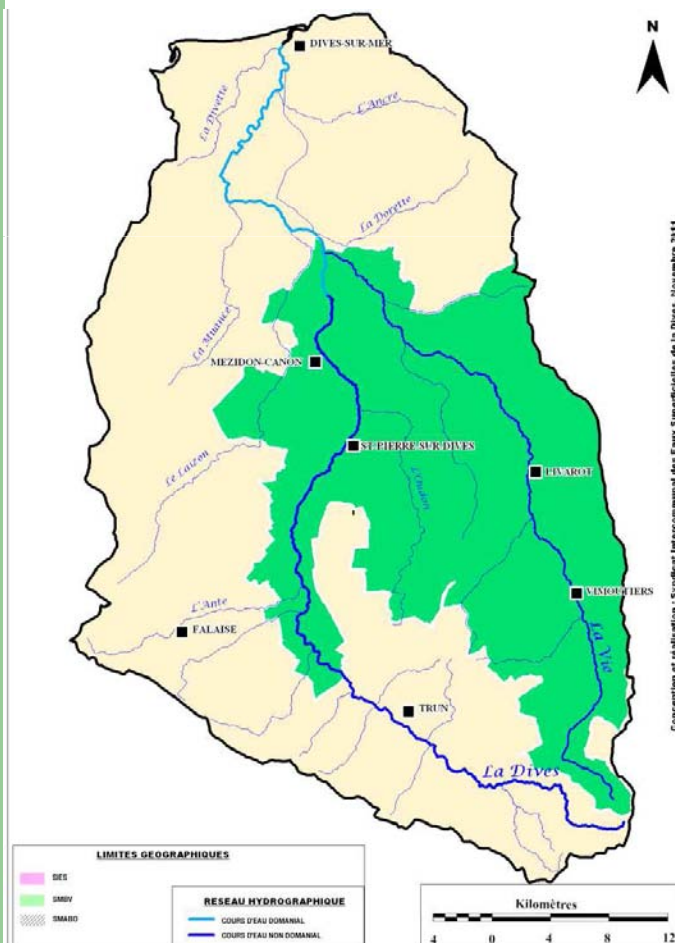
Mode de cotisation des collectivités membres



SIES	SMABO	SMBV
✓ 60 % longueur de berge, ✓ 40 % valeur potentiel fiscal	✓ 50 % longueur de berge, ✓ 50 % population totale communale	✓ Population totale communale sur le bassin de la Vie (1.75 €/hab.)
12 164,57 €	15 000,00 €	28 099,97€

SMBD
✓ Population totale communale sur le bassin de la Dives (1.75 €/hab.)
62 000 €

Perspectives



➤ En 2013 : Embauche d'un technicien et d'une secrétaire

➤ A moyen terme : Evolution du périmètre du syndicat à l'échelle du bassin

➤ A moyen/long terme : Probable évolution des compétences avec intégration de la problématique érosion des sols et ruissellement (approche BV)

5

Freins et leviers à la création d'un syndicat unique



Liés à l'extension du SMBV

FREINS	LEVIERS
Difficultés de mobiliser les élus (courriers d'information non pris en compte par les communes et CDC)	Utiliser les relations des élus du SMBV pour rencontrer les maires et Présidents
Elus qui considèrent que le syndicat est inutile : Entretien des cours d'eau doit rester à la charge des riverains	Visite de chantiers réalisés / Présentation des autres compétences du syndicat (lutte contre les ragondins..)
Refus de communes pour intégrer le SMBV	Passer par l'échelon communautaire (synergie avec le syndicat de la Touques)



Clefs de réussite :

- un Président moteur et actif
- passer par l'échelon communautaire

Liés au regroupement des syndicats

FREINS	LEVIERS
Difficultés de mobiliser les élus (courriers d'information non pris en compte par les communes et CDC)	Utiliser les relations des élus du SMBV pour rencontrer les maires et Présidents
Elus qui considèrent que le syndicat est inutile : Entretien des cours d'eau doit rester à la charge des riverains	Visite de chantiers réalisés / Présentation des autres compétences du syndicat (lutte contre les ragondins..)
Refus de communes pour intégrer le SMBV	Passer par l'échelon communautaire (synergie avec le syndicat de la Touques)
<u>Incompréhension</u> : certains élus considèrent que leur syndicat fonctionne bien	Synergie avec le syndicat de la Touques et la CATER Réunions dans les conseils municipaux, commissions environnement et conseils communautaires
<u>Réticence</u> : certains élus/agriculteurs considèrent que les besoins en eau ne sont pas identiques entre les bassins	Travail de communication par les élus moteurs et technicien (travaux en fonction des enjeux et objectifs)
<u>Représentativité des collectivités membres</u> : (moins de poids dans le grand syndicat)	Baisse des cotisations pour les communes rurales
<u>Procédure</u> : Difficultés d'obtenir toutes les délibérations dans les délais	Aide des sous-préfectures et trésorerie

MERCI DE VOTRE ATTENTION

